

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Édition spéciale Commune Nouvelle



à la Commune Nouvelle Venez voter pour choisir Votre avenir

RÉFÉRENDUM LE 6 NOVEMBRE 2016

Réunion publique d'information : le mercredi 02 novembre à 20h à l'espace culturel des Pieux





Les Pieux dans le Cotentin

La loi NOTRe entraîne pour le Cotentin, la création au 1^{er} janvier 2017 d'une Communauté d'Agglomération (150 communes et 182 000 habitants) et implique la disparition de la Communauté de communes des Pieux.

La commune des Pieux aura l'obligation de se rattacher à la Communauté d'agglomération. Elle sera alors seule parmi les 150 communes.

La Commune Nouvelle constituée des 15 communes de votre communauté de communes (CCP) actuelle permettra de poursuivre et maîtriser ensemble le travail issu de 38 ans d'intercommunalité.

Les 15 communes ont l'habitude de travailler ensemble. Elles appartiennent au même bassin de vie et d'emploi. Elles participent ensemble à des activités culturelles, sportives et sociales. Dans un contexte de remaniement des territoires et de restrictions budgétaires, la Commune Nouvelle est l'avenir pour Les Pieux.

Qu'est ce qu'une Commune Nouvelle ?

C'est le regroupement des 15 communes qui remplace la Communauté de communes des Pieux. Pour fonctionner, elle rassemble les budgets des communes et de la CCP, leurs personnels, leurs compétences, ...

Les communes fondatrices de la Commune Nouvelle (dites communes déléguées) conservent leur nom, leur conseil d'élus, leur mairie, ... ainsi que leurs projets.

Comment ça marche?

La commune nouvelle permet de mettre en commun les moyens matériels, humains et les ressources, de mutualiser progressivement les services et les achats publics.

Une charte de gouvernance définira précisément le mode de fonctionnement de cette nouvelle commune et garantira les spécificités propres à chaque commune déléguée.

La Commune Nouvelle portera les compétences actuelles de la Communauté de communes des Pieux (scolaire, enfance, enseignement musical, ...). La gestion des services de proximité sera assurée par les communes déléguées (état-civil, service à la population, aides aux associations, ...) comme c'est le cas aujourd'hui.

Les mairies déléguées resteront le lieu d'accueil et de suivi privilégié des démarches et demandes des administrés.

La Commune Nouvelle :

pas de changements dans votre vie de tous les jours

- même service de qualité et de proximité
- même secrétariat de mairie qui vous accueille
- volonté de maintien du lien essentiel avec vous
- accès aux mêmes services sur tout le territoire

La Commune Nouvelle en questions

son nom, son territoire, son code postal ? Oui, le nom de la commune déléguée sera conservé, son périmètre territorial et son code postal également.

Comment sera composé le conseil municipal de la commune nouvelle et qui sera le maire ?

Il sera composé de l'ensemble des conseillers municipaux actuels qui éliront le maire de la Commune Nouvelle. Chaque maire actuel restera maire délégué de sa commune et adjoint au maire de la «Commune Nouvelle».

Est-ce que nous allons garder notre mairie

et nos services de proximité ? Oui, la commune déléguée conserve sa mairie et son maire. Le lien de proximité entre élus et habitants est conservé. La mairie reste le lieu privilégié de la relation avec les pieusais. Les services publics administratifs seront maintenus : mariages, actes d'état civil, dépôts des permis de construire, ...

Y aura-t-il toujours un Centre communal d'action sociale (CCAS) ? Oui, une action sociale de proximité sera toujours assurée. Il regroupera les CCAS existants dans chaque commune et le CIAS de la CCP (gestion des foyers de personnes âgées des Aubépines et de la Boiserie).

Comment s'appellera cette «Commune Nouvelle»? Initialement le nom de «Diélette-Les-Caps» avait été retenu lors de la consultation des conseils municipaux sur la création de la Commune Nouvelle. Il n'a pas fait l'unanimité. Aussi un nouveau nom sera choisi lors de la création de la Commune Nouvelle.

Journal d'information municipal de la commune des Pieux - octobre 2016 / n°42

Responsables de la rédaction : Jacques LEPETIT - Chantal BROUZENG-LACOUSTILLE

Rédaction : Services municipaux Crédits photos : Mairie des Pieux Mise en page : Marie-Laure COLIN Impression : Alternative Studio Les Pieux Tirage : 2500 ex. - Gratuit Mairie des Pieux BP 12 - 50340 LES PIEUX Tél. : 02 33 87 50 00 - Fax : 02 33 87 50 09 www.lespieux.fr



Pourquoi créer une Commune Nouvelle ?

PROXIMITÉ

- Maintenir, voire consolider le
- Garantir notre cadre de vie, l'accès et la qualité des service aux usagers
- aux usagers

 Soutenir la dynamique du tissu associatif culturel et sportif

Commune Nouvelle : 14 000 habitants ensemble nous serons plus forts

REPRÉSENTATIVITÉ

Une Commune Nouvelle, c'est améliorer la représentativité de notre territoire vis-à-vis de la Communauté d'agglomération, de ses partenaires (Etat, Région, ...) et des collectivités voisines (Commune Nouvelle de la Hague, ...).

PROJETS

Renforcer les capacités de mise en œuvre de projets d'investissements sur le périmètre de la Commune Nouvelle.

AUTONOMIE

Une Commune Nouvelle, c'est permettre à vos élus locaux actuels de mener des politiques communales sur ses propres compétences sans subir les orientations politiques de la Communauté d'agglomération.

MOYENS

Mutualiser et optimiser les moyens humains, financiers et matériels des 15 communes.

Quel avenir pour la commune des Pieux demain?

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de communes des Pieux disparaît. L'ensemble de ses agents, parcs de matériels, équipements, ... sont transférés dans la nouvelle intercommunalité : la Communauté d'agglomération « Le Cotentin». Elle regroupera plus de 150 communes allant de la Hague au Val de Saire en passant par le Cœur du Cotentin.

Une partie des compétences de la CCP sera gérée définitivement par cette nouvelle agglomération : le développement économique, l'urbanisme, la politique de l'habitat social, l'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets.

Pendant deux ans, les élus de cette nouvelle intercommunalité vont définir leurs compétences optionnelles et facultatives : eau, assainissement, tourisme, ... En conséquence, celles qui ne seront pas retenues reviendront directement en gestion aux communes.

Aujourd'hui rien n'est défini. Des incertitudes planent sur de nombreux domaines :

- le scolaire : projets pédagogiques, cantine, construction et entre-

tien des bâtiments, ...

- la petite enfance : crèche et le relais assistantes maternelles
- la gestion des foyers de personnes âgées (La Boiserie et les Aubépines)
- le pôle santé
- les équipements sportifs et culturels : piscine, complexe hippique, école de musique, complexe de tennis, gymnases, ...
- l'éclairage public, la voirie et les parcs de stationnement
- le nettoyage de la plage et la sécurité des baignades
- la fourrière animale.

La commune des Pieux pourra-t-elle seule supporter toutes les charges qui lui seront retransférées ? La Commune Nouvelle à 15 permettra de reprendre de façon efficace les compétences gérées depuis près de 38 ans par la CCP.

Quelles conséquences pour Les Pieux sans la Commune Nouvelle?

- A la baisse, une qualité et une pluralité des services revues potentiellement
- Une baisse des ressources et des moyens pour les associations
- A la hausse, une pression fiscale liée à l'harmonisation des taux d'imposition sur tout le territoire
- Une augmentation fiscale susceptible d'évoluer pour mieux gérer le retour de compétences dans les communes
- Une possible révision à la hausse des tarifs (piscine, cantine, ...)

La commune pourra-t-elle seule assurer ...?

le scolaire

- en proposant des repas de qualité à la cantine pour un montant de 3,20 € en moyenne facturé aux familles (le coût de revient étant de 8,50 €)
- en maintenant les **activités sportives dans les écoles** (poneys, voile, char à voile, rugby, ...)
- en continuant les Temps d'Activités Périscolaires sans l'aide de 100 € versés par la CCP pour chaque élève (42 000 € versés en 2016) ?

les associations

- en versant 400 000 € de subventions pour les associations sportives, culturelles, ... garantissant le maintien de plusieurs emplois
- en continuant de soutenir les **activités estivales** proposées comme « Venez passer l'été sur la plage» , « Nagez grandeur nature », ... ou sur des grands événements « Tour des ports de la Manche », ... ?

les équipements

- en maintenant en état de fonctionnement et assurer la gestion de plus de 10 équipements sur son territoire relevant auparavant de la CCP
- en créant de nouveaux équipements pour répondre aux besoins de sa population ?





Le dimanche 06 novembre 2016 de 8h00 à 18h00 se tiendra un référendum dans vos bureaux de vote habituels sur l'ensemble des 15 communes. Il vous permettra de vous exprimer sur l'avenir que vous souhaitez pour votre territoire.

Une volonté de création d'une commune nouvelle est portée par l'ensemble des conseillers municipaux de la commune des Pieux et par une majorité des élus du canton. Une seule question vous sera posée : « Etes-vous favorable à la création d'une commune nouvelle en lieu et place des communes suivantes : Benoistville, Bricqueboscq, Flamanville, Grosville, Héauville, Helleville, Le Rozel, Les Pieux, Pierreville, Saint-Christophe-du-Foc, Saint-Germain-le-Gaillard, Siouville, Sotteville, Surtainville et Tréauville? »

Le but n'est pas de faire disparaitre les communes mais de les regrouper en une Commune Nouvelle.

La participation est essentielle et déterminante : 50% de participation des électeurs dans chaque commune sont nécessaires pour que la consultation soit validée.

Si, dans chaque commune, la majorité d'électeurs dit « oui », la commune nouvelle sera créée.

Si, dans une seule ou plusieurs communes, le « non » l'emporte ou si la majorité requise de 50 % n'est pas atteinte, alors la commune des Pieux entrera seule dans l'agglomération « Le Cotentin ».

Mobilisez-vous pour le oui, allez voter le 06 novembre ! Ce vote est déterminant pour la création de la Commune Nouvelle.

Tribunes politiques

Depuis le 19 septembre 2016, les élus de la Commission départementale de coopération intercommunale réunie par le Préfet de la Manche ont décidé la création d'une nouvelle intercommunalité à l'échelle du Cotentin. Cette décision impose la disparition de la Communauté de communes des Pieux (CCP) dans cette future Communauté d'agglomération (CA) au 1er janvier 2017. La transformation de la CCP en commune nouvelle (CN) est une évolution naturelle après 38 années de partage et de solidarité intercommunale. Ce choix n'a pas fait l'unanimité des 15 conseils municipaux donc les communes intégreront de façon isolée la CA et perdront l'autonomie dans les décisions jusqu'alors exercées au sein de la CCP. Le Conseil municipal des Pieux a voté unanimement la création d'une Commune Nouvelle, décision courageuse, responsable et porteuse d'avenir. Comme dix autres communes, ils ont pris cette option aux dépens du confort de chaque élu mais aussi au service exclusif de l'intérêt de notre territoire et de ses 15 communes.

Nous refusons la fatalité parce que l'intérêt général est notre préoccupation et nous sollicitons l'avis de la population pieusaise pour conserver le bénéfice de 38 années au service du bien vivre ensemble.

J'ai confiance en la capacité de se mobiliser ensemble pour le « OUI à la Commune Nouvelle » pour faire le choix d'un projet d'avenir.

Jacques LEPETIT, Maire des Pieux

Nous voilà devant l'ultime possibilité de créer la Commune Nouvelle regroupant les 15 communes de la Communauté de Communes des Pieux. Le 6 novembre, la même question sera posée à l'ensemble des électeurs de la CCP : « oui ou non à la création de la Commune Nouvelle ». Le défi est grand, le scrutin se déroulera dans les 15 communes, il faudra réunir 50 % minimum de participation dans chaque commune et que le OUI l'emporte partout. C'est donc tous ensemble que nous devons relever ce défi et y arriver.

Pourquoi cette étape est si importante?

- Pour faire perdurer notre qualité de service public, à travers la crèche, la piscine, la restauration scolaire, l'entretien des équipements sportifs, de l'école de musique, l'accompagnement des associations ;
- Renforcer l'égalité sur le territoire pour le scolaire et péri-scolaire ;
- Rapprocher le citoyen de l'assemblée qui gère l'ensemble des compétences, des missions et des orientations de la collectivité en lui permettant de voter directement pour ses représentants ;
- Pour se présenter unifié dans la nouvelle agglomération du Grand Cotentin, ambassadeur de nos atouts, de nos spécificités.

Ce sont tous ces acquis, cette cohésion, fruits de 38 ans d'expérience que la CCP doit nous transmettre pour franchir cette nouvelle étape. N'ayons pas peur de perdre nos identités, elles ne disparaîtront pas, elles sont ancrées à jamais dans chaque lieu remarquable de notre territoire et reconnues partout dans le Cotentin et en Normandie. Ne nous focalisons pas sur un nom de commune, rien n'est figé dans le marbre et l'enjeu dépasse largement ce détail. Ne nous trompons pas de question non plus, ce n'est pas un référendum contre ou pour une municipalité, c'est un choix crucial pour nos enfants, pour nos anciens, pour nous tous.

Le 6 novembre, mobilisons-nous et tous ensemble pour le OUI !!! Christophe Iskenderian, Laurent Estienne et Clovis Lecaplain Liste Les Pieux ...demain

Dès le mois de décembre 2015, nous évoquions la nécessité de créer une commune nouvelle à 15, réponse la plus adaptée à l'intégration de la Communauté de Communes des Pieux dans « Le Cotentin », pour maintenir la qualité et la proximité de nos services publics.

Aujourd'hui, plusieurs communes sont réticentes à la création d'une Commune Nouvelle en lieu et place de la Communauté de Communes des Pieux

Et pourtant, au regard des nombreuses compétences qui ont été déléguées tout au long de ces 38 ans de coopération intercommunale, une continuité logique de l'évolution de l'organisation de notre territoire s'impose à nous sous la forme d'une Commune Nouvelle afin de :

- Permettre la continuité du travail déjà mené en matière de politiques publiques telles qu'économique, scolaire, sociale, culturelle, sportive et vie associative.
- Poursuivre l'animation du territoire et son développement au travers des équipements structurants créés toutes ces dernières années.
- Maintenir un service public de qualité et de proximité, afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant et qui leur permette ainsi de s'épanouir dans une vie locale riche au niveau associatif, culturel et sportif.
- Poursuivre le développement équitable, harmonieux et durable du terri-
- Conduire à terme les projets en cours et programmés.
- Assurer le maintien des personnels de la Communauté de Communes des Pieux et des communes.

Souhaitons que l'esprit, l'intérêt et la solidarité communautaire l'emportent .

Jacques Leseigneur, Michel Papin, Elisabeth Boudaud, Régine Lecarpentier et Dominique Lecoffre

«Liste Agissons et continuons ensemble »



